

L'assurance maladie et **votre vie privée**

Le Département de la santé de la ville de New York protège, dans toute la mesure prévue par la loi, les informations personnelles utilisées pour souscrire une assurance maladie. **Cependant**, depuis 2026, l'agence fédérale chargée du programme Medicaid partage certaines informations, notamment les noms et adresses de certains adhérents, avec le Service de contrôle de l'immigration et des douanes des États-Unis (U.S. Immigration and Customs Enforcement, ICE) pour aider à l'exécution des mesures d'immigration.

Cette mesure ne s'applique actuellement qu'aux personnes qui n'ont pas un statut d'immigration légal, telles que les personnes uniquement admissibles à Emergency Medicaid et certaines personnes inscrites à Medicaid. Elle **ne s'applique pas** actuellement aux personnes qui ont le statut de résidents permanents légaux (carte verte) ou détiennent un visa en cours de validité, qui sont des réfugiés, des demandeurs d'asile, ou qui ont certains autres statuts.

Un conseiller en inscription à une assurance maladie du Département de la santé de la ville de New York peut vous informer des risques et des avantages liés à la souscription à une assurance maladie. Si vous ne souhaitez pas poursuivre la démarche de souscription à une assurance maladie, un conseiller en inscription peut vous proposer d'autres options pour accéder à des services de soins de santé abordables dans la ville de New York.

Cette situation est susceptible d'évoluer. Pour en savoir plus, consultez **nyc.gov/immigranthealth**.